

# ALTERNATIVES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires ou « pesticides » aux collectivités, depuis janvier 2017, aux particuliers, depuis janvier 2019. Cette politique zéro-phyto a pour objectif de préserver la santé publique, l'environnement ainsi que les espaces de vie en collectivité. Alors que certains espaces semblent s'enherber, quelles solutions alternatives existe-t-il contre « les mauvaises herbes » ?

## LES HERBES FOLLES RIMENT-ELLES AVEC ABANDON DES ESPACES ET MAUVAIS ENTRETIEN ?



### Accepter la végétation spontanée et semée

Exemple : communiquer autour de l'enherbement des trottoirs



### Repenser les aménagements

- Couvrir les massifs avec du mulch ou du paillage (débris de végétaux ou de bois)
- Privilégier les plantes vivaces et les bulbes aux annuelles



### Adopter une gestion différenciée des espaces

Zones tondues régulièrement pour le chemin et zones fauchées 1 à 2 fois par an, favorables à la biodiversité



### Détruire la végétation autrement

- avec la chaleur (brûleur à gaz, à flamme ou vapeur)
- avec une action mécanique (brosse rotative ou binette)

La nature en ville favorise la biodiversité et apporte un effet fraîcheur. Accepter de lui redonner une place est primordial : c'est un changement sociétal !

